

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 15 FEVRIER 2022**

Le Conseil, légalement convoqué le 9 février 2022, s'est réuni à l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental, sis Palais d'Iena - 9 place d'Iena à Paris (75016) sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h37.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

*
* *

Monsieur Quentin GESELL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance publique du 24 janvier 2022 est adopté.

*
* *

Le Président a donné communication des actes signés en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, figurant dans le dossier joint à la convocation.

*
* *

Le Conseil métropolitain :

1/	<p><u>SCHEMA DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022</u></p> <p>PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires 2022, joint à la présente délibération.</p> <p>PREND ACTE du débat qui s'est tenu sur la base du rapport précité.</p> <p>CONSTATE que le débat sur les orientations générales du budget principal, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Métropole, ainsi que sur la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, pour l'exercice 2022, s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et prend acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2022.</p>	UNANIMITE
2/	<p><u>DETERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2022</u></p> <p>FIXE le produit de la taxe GEMAPI à 3 (trois) millions d'euros.</p>	

	<p>CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la Métropole.</p>	UNANIMITE
3/	<p><u>OPERATION EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER BATI : DECLARATION D'INTERET METROPOLITAIN DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DES COPROPRIETES DEGRADEES (ORCOD) DU QUARTIER VAL D'ARGENT A ARGENTEUIL</u></p> <p>DECLARE d'intérêt métropolitain l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées du quartier Val d'Argent à Argenteuil.</p>	UNANIMITE (NPPV : 4)
4/	<p><u>OPERATION EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER BATI : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DES COPROPRIETES DEGRADEES(ORCOD) DU QUARTIER DU VAL D'ARGENT A ARGENTEUIL</u></p> <p>APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la métropole et l'EPT Boucle Nord de Seine relative à la mise en œuvre et au pilotage de l'ORCOD du Val d'Argent,</p> <p>AUTORISE le Président de la métropole ou son représentant à la signer.</p> <p>DECIDE d'allouer au dispositif une enveloppe de 7 225 000 euros, répartie entre 6 100 000 euros de subventions pour travaux aux syndicats de copropriétaires et 1 125 000 euros à l'EPT Boucle Nord de Seine pour le portage du dispositif.</p> <p>DIT que les crédits affectés aux subventions de travaux sont imputés au chapitre 204 des budgets 2022 et suivants, et que les crédits affectés au portage du dispositif sont imputés au chapitre 65 des budgets 2022 et suivants.</p>	UNANIMITE (NPPV : 4)
5/	<p><u>OPERATION D'INTERET METROPOLITAIN (OIM) NOISY - PÔLE - GARE : APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC</u></p> <p>APPROUVE la mise en œuvre d'une concertation préalable à la création d'une ZAC pour l'opération d'aménagement Noisy- Pôle-Gare, sur le périmètre pressenti, annexé à la présente délibération.</p> <p>APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre de cette concertation préalable et définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire bénéficier du rayonnement de la nouvelle gare aux quartiers environnants du Champy, de la Butte verte et des Hauts Bâtons en engageant une requalification, - Développer une offre nouvelle et diversifiée de logements et de bureaux aux performances énergétiques ambitieuses, - Conforter et développer l'attractivité commerciale du quartier, - Organiser le stationnement et l'intermodalité autour de la gare, - Développer des espaces publics de qualité, paysagés et permettant de lutter contre les îlots de chaleurs urbains, - Adapter les équipements publics de proximité aux besoins du quartier. 	UNANIMITE (NPPV : 4)

	<p>APPROUVE les modalités de la concertation préalable définies comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier de concertation, - Une réunion publique, - La mise en ligne des documents sur la plateforme de la MGP et le site internet de la Ville, - La mise à disposition d'un registre papier spécifique à cette concertation préalable en mairie de Noisy-le-Grand et au siège de la MGP afin de recueillir l'ensemble des observations du public, en complément des plateformes dématérialisées. <p>Et précise que l'ensemble de ces modalités seront adaptés au contexte sanitaire.</p> <p>INDIQUE que la présente délibération sera notifiée au Maire de Noisy-le-Grand et au Président de l'EPT Grand Paris Grand Est.</p> <p>PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de la Métropole du Grand Paris.</p>	
6/	<p><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A GRAND ORLY SEINE BIEVRE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA LOGISTIQUE TERRITORIAL DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) DU GRAND ORLY</u></p> <p>ATTRIBUE à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre une subvention pour la réalisation d'un schéma logistique territorial, à hauteur de 40 000 €.</p> <p>APPROUVE le projet de convention de versement de la subvention, tel qu'annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 065 des budgets 2022 et suivants de la métropole du Grand Paris.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 1)</p>
7/	<p><u>CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES OUVRAGES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 ETABLIE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LA SOLIDEO</u></p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris conclue avec la SOLIDEO, fixant à 21,840 M€ <small>courant</small>, le montant total de la contribution indexée de la Métropole.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le dit avenant.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 204 des budgets 2022 et suivants de la Métropole.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 2)</p>

8/	<p><u>ACTE 2 DU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE METROPOLITAINE : NOUVELLES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN FAVEUR DE LA LOGISTIQUE URBAINE</u></p> <p>APPROUVE les nouvelles orientations stratégiques en faveur de la logistique urbaine et du transport de marchandises en ville telles que décrites dans le pacte 2 pour une logistique métropolitaine.</p> <p>APPROUVE la gouvernance et la démarche de mise en œuvre du Pacte pour une logistique métropolitaine telles que décrites pour une logistique métropolitaine.</p> <p>AUTORISE le Président à transmettre le Pacte 2 aux maires, aux présidents des Etablissements Publics Territoriaux et aux partenaires identifiés.</p>	UNANIMITE
9/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT 2022</u></p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financements avec l'association Centre-Ville en Mouvement.</p> <p>ATTRIBUE une subvention de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros) à l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de la convention annuelle pour 2022.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de l'exercice 2022 sous réserve de l'adoption du budget.</p>	UNANIMITE (NPPV : 2)
10/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION (CPR) 2022-2024</u></p> <p>APPROUVE le projet de renouvellement de convention d'objectifs et de financement avec l'association « Choose Paris Region » d'une durée de trois ans, soit 2022, 2023 et 2024.</p> <p>ATTRIBUE une subvention annuelle de 500 000 € (cinq cent mille euros) à l'association « Choose Paris Region » pour les années 2022, 2023 et 2024.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 des budgets 2022, 2023 et 2024.</p>	UNANIMITE (NPPV : 2)
11/	<p><u>ADHESION AU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE « PARIS, VILLE AUGMENTÉE »</u></p> <p>APPROUVE la convention du Contrat de destination « Paris, Ville augmentée » à conclure avec Atout France et aux côtés des autres partenaires du Contrat.</p> <p>APPROUVE la contribution financière d'un montant de soixante mille euros (60 000€) à la mise œuvre dudit Contrat pour la période de 2022 à 2024, soit une contribution annuelle de vingt mille euros (20 000 €).</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)

	<p>PRECISE que la contribution financière annuelle de vingt mille euros sera versée à l'Office de tourisme et des congrès de Paris, porteur de projet du Contrat.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents afférents et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 des budgets 2022 et suivants sous réserve de l'approbation des dits budgets.</p>	
12/	<p><u>AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT PARIS – CHARLES-DE-GAULLE</u></p> <p>RAPPELLE la compétence de la Métropole du Grand Paris relative aux nuisances sonores générées par l'activité aérienne et la nécessité de rechercher les synergies entre son PPBE et ceux des grands aéroports franciliens.</p> <p>SALUE la qualité du document et le travail réalisé par la Direction Générale de Aviation Civile conjointement avec les transporteurs pour prendre en compte l'évolution des flottes dans les prochaines années.</p> <p>SALUE l'intégration de l'évaluation des impacts sanitaires des populations exposées, selon les prescriptions de la nouvelle annexe III de la directive 2002/49/CE modifiée par la directive 2020/367, transposée par décret n°2021-1633 du 14 décembre 2021.</p> <p>EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet présenté, qui ne garantit pas, en l'état le respect de l'ensemble des demandes du PPBE métropolitain, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de la protection acquise par les habitants, - la demande d'instauration d'un couvre-feu, pour protéger le sommeil des riverains et satisfaire aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, - L'instauration de nouvelles restrictions d'exploitation sur les avions chapitre 3 les plus bruyants, - le maintien d'un contrôle strict du respect des trajectoires. <p>DEMANDE l'inscription dans le PPBE d'objectifs chiffrés de réduction des niveaux de bruit et du nombre des populations exposées au terme du PPBE 2022 – 2026, qui permet le suivi de l'impact sanitaire sur les populations exposées.</p> <p>DEMANDE le respect du calendrier de la mise en œuvre des actions inscrites au projet de PPBE.</p> <p>RAPPELLE le règlement européen 598/2014 relatif à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée.</p> <p>DEMANDE le respect de ce règlement.</p> <p>DEMANDE que soient partagées avec les membres de la Commission consultative sur l'environnement (CCE), les hypothèses qui seront analysées dans le cadre de l'étude d'approche équilibrée.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 5)</p>

	<p>DELEGUE au Président de la Métropole ou à son représentant, l'organisation d'échanges avec les Maires et établissements publics territoriaux de la Métropole concernés, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes concernés, pour partager sur les enjeux de la plateforme.</p> <p>DIT que cette délibération sera notifiée à l'ensemble des parties prenantes, et versée à la consultation publique sur le projet.</p>																			
13A/	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DU PLAN VELO METROPOLITAIN</u></p> <p>DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 1 128 000 euros pour les projets et personnes publiques suivants :</p> <table border="1" data-bbox="260 698 1291 1066"> <thead> <tr> <th>Localisation</th> <th>Personne publique à financer</th> <th>Objet</th> <th>Subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charenton-le-Pont</td> <td rowspan="3">Département du Val-de-Marne</td> <td>Aménagements cyclables avenue de la Liberté (RD 154) à Charenton-le-Pont</td> <td>600 000 €</td> </tr> <tr> <td>Limeil-Brévannes</td> <td>Aménagements cyclables avenue Descartes (RD 204) à Limeil-Brévannes</td> <td>258 000 €</td> </tr> <tr> <td>Créteil</td> <td>Aménagements cyclables carrefour Pompadour à Créteil</td> <td>270 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>1 128 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>APPROUVE les projets de convention ci-annexés, qui définissent les modalités de versement de chaque subvention d'investissement.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.</p> <p>PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.</p> <p>PRECISE que les crédits seront imputés en section d'investissement au compte 204 des budgets 2022 et suivants.</p>	Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention	Charenton-le-Pont	Département du Val-de-Marne	Aménagements cyclables avenue de la Liberté (RD 154) à Charenton-le-Pont	600 000 €	Limeil-Brévannes	Aménagements cyclables avenue Descartes (RD 204) à Limeil-Brévannes	258 000 €	Créteil	Aménagements cyclables carrefour Pompadour à Créteil	270 000 €	TOTAL			1 128 000 €	<p>UNANIMITE (NPPV : 12)</p>
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention																	
Charenton-le-Pont	Département du Val-de-Marne	Aménagements cyclables avenue de la Liberté (RD 154) à Charenton-le-Pont	600 000 €																	
Limeil-Brévannes		Aménagements cyclables avenue Descartes (RD 204) à Limeil-Brévannes	258 000 €																	
Créteil		Aménagements cyclables carrefour Pompadour à Créteil	270 000 €																	
TOTAL			1 128 000 €																	
13B/	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA VILLE DE PARIS AU TITRE DU PLAN VELO METROPOLITAIN</u></p> <p>DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 1 560 813 euros pour les projets et personnes publiques suivantes :</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 61)</p>																		

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Paris	Ville de Paris	Pérennisation de la piste cyclable provisoire sur le tronçon des Grands Boulevards compris entre la Place de la République et le Boulevard des Italiens	261 250 €
Paris		Pérennisation de la piste cyclable provisoire sur la rue de Vaugirard	1 299 563 €
TOTAL			1 560 813 €

PRECISE que ce financement relève du Plan Vélo Métropolitain.

APPROUVE les projets de convention ci-annexés, qui définissent les modalités de versement de chaque subvention d'investissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les crédits seront imputés en section d'investissement au compte 204 des budgets 2022 et suivants.

14/ LANCEMENT DE LA 2E EDITION DE L'APPEL A PROJETS « NATURE 2050 – METROPOLE DU GRAND PARIS » : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CDC BIODIVERSITE ET DU REGLEMENT

CONFIRME le lancement de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », pour soutenir des actions de protection, de connexion et de restauration de sites naturels sur le territoire métropolitain.

APPROUVE la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité, relative au déploiement du programme Nature 2050 sur le territoire métropolitain et à l'organisation de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris », dont le projet est joint en annexe de la délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et tout acte y afférent.

APPROUVE le règlement de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », dont le projet est joint en annexe de la délibération.

DELEGUE au Bureau métropolitain, collégalement et pour la durée de son mandat, et après avis consultatif du Jury, les décisions d'attribution de financements au titre de l'appel à projets.

UNANIMITE

	<p>DELEGUE au Bureau métropolitain, collégalement et pour la durée de son mandat, l'approbation des conventions de financement avec les lauréats.</p> <p>DIT que quatre millions d'euros sont alloués à l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris ».</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 204 du budget 2022.</p>	
15/	<p><u>LANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « INVENTAIRES ECOLOGIQUES METROPOLITAINS »</u></p> <p>APPROUVE le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » tel que joint en annexe.</p> <p>DELEGUE au Bureau métropolitain l'annonce des collectivités lauréates.</p> <p>DELEGUE au Bureau l'approbation des conventions de partenariat avec les collectivités lauréates.</p>	UNANIMITE
16/	<p><u>CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES DE PROTECTION ANTI-CRUE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention entre le Département du Val-de-Marne et la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de travaux sur l'ouvrage de protection contre les inondations du Quai Schaken à Saint-Maur-des-Fossés.</p> <p>ATTRIBUE une subvention d'investissement d'un montant de 45 370,70 euros HT au Département du Val-de-Marne.</p> <p>DIT que la subvention sera imputée sur le chapitre 204 du budget 2022 de la Métropole du Grand Paris.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et les actes y afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITE (NPPV : 12)
17/	<p><u>CONVENTION PORTANT CREATION DE L'« ENTENTE AXE SEINE »</u></p> <p>APPROUVE la convention d'entente Axe Seine conclue entre la Métropole de Rouen Normandie, la communauté urbaine Le Havre Seine Normandie et la Ville de Paris.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de la convention d'entente Axe Seine.</p>	UNANIMITE
18/	<p><u>CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) « AXE SEINE ENERGIES RENOUVELABLES »</u></p> <p>APPROUVE la création d'une société d'économie mixte régie par les dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la dénomination est « Axe Seine Énergies Renouvelables ».</p>	A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (ABSTENTIONS : 25 / NPPV : 2)

	<p>APPROUVE les termes des statuts constitutifs et du pacte d'actionnaire joints en annexe.</p> <p>APPROUVE la participation de la Métropole du Grand Paris au capital de la société d'économie mixte « Axe Seine Énergies Renouvelables » dont le capital social est fixé à 7 970 000 €.</p> <p>FIXE à 1 000 000 € le montant de cette participation, correspondant à 12,55 % du montant du capital social et décide en conséquence, la souscription par la Métropole de 100 000 actions de 10 € chacune, libérées à hauteur de 50 % lors de la constitution.</p> <p>HABILITE le Président ou son représentant à les signer ainsi que les autres pièces nécessaires à la constitution de la société, et pour accomplir en tant que de besoin, les formalités requises en vue de cette constitution.</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 26 des budgets 2022 et suivants de la Métropole.</p>							
19-01/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE</u></p> <p>DESIGNE les représentants de la métropole du Grand Paris au sein des conseils de surveillance :</p> <table border="1" data-bbox="260 1043 1289 1339"> <thead> <tr> <th data-bbox="260 1043 775 1084">Etablissement public de santé</th> <th data-bbox="775 1043 1289 1084">Représentants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="260 1084 775 1193">La fondation Vallée à Gentilly</td> <td data-bbox="775 1084 1289 1193">Monsieur Gilles MENTRE</td> </tr> <tr> <td data-bbox="260 1193 775 1339">Le centre hospitalier de Saint-Denis</td> <td data-bbox="775 1193 1289 1339">Monsieur Shems EL KHALFAOUI</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que ces désignations seront notifiées à chaque établissement ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS) et aux conseillers désignés.</p>	Etablissement public de santé	Représentants	La fondation Vallée à Gentilly	Monsieur Gilles MENTRE	Le centre hospitalier de Saint-Denis	Monsieur Shems EL KHALFAOUI	UNANIMITE
Etablissement public de santé	Représentants							
La fondation Vallée à Gentilly	Monsieur Gilles MENTRE							
Le centre hospitalier de Saint-Denis	Monsieur Shems EL KHALFAOUI							
19-02/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB)</u></p> <p>DESIGNE en qualité de suppléante pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical du SIAVB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Hélène PECCOLO <p>DIT que cette délibération sera notifiée au SIAVB et à la conseillère désignée.</p>	UNANIMITE						

19-03/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAVHY)</u></p> <p>DESIGNE en qualité de titulaires les délégués de la métropole du Grand Paris pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAVHY) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Catherine CHEVALIER - Monsieur Laurent SAUERBACH <p>DIT que cette délibération sera notifiée au (SIAVHY) et aux conseillers désignés.</p>	UNANIMITE								
19-04/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT DE L'ORGE</u></p> <p>DESIGNE pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical du Syndicat de l'Orge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Catherine CHEVALIER, titulaire - Monsieur Laurent SAUERBACH, titulaire <p>DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et aux conseillers désignés.</p>	UNANIMITE								
19-05/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES – SyAGE</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentant titulaire de la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical pour la compétence GEMAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Arnaud VEDIE <p>DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et au conseiller métropolitain désigné.</p>	UNANIMITE								
19-06/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentants suppléants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :</p> <table border="1" data-bbox="256 1738 1286 1998"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Titulaire 1 : Dominique BAILLY (DEL CM2020/09/25/23-27)</td> <td>Suppléant 1 : Denis CAHENZLI (DEL CM2021/02/12/17-10)</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 2 : Didier GONZALES (DEL CM2020/09/25/23-27)</td> <td>Suppléant 2 :</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 3 : Emile MEUNIER (DEL CM2020/09/25/23-27)</td> <td>Suppléant 3 :</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que ces désignations seront notifiées au préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris et aux conseillers désignés.</p>	Titulaires	Suppléants	Titulaire 1 : Dominique BAILLY (DEL CM2020/09/25/23-27)	Suppléant 1 : Denis CAHENZLI (DEL CM2021/02/12/17-10)	Titulaire 2 : Didier GONZALES (DEL CM2020/09/25/23-27)	Suppléant 2 :	Titulaire 3 : Emile MEUNIER (DEL CM2020/09/25/23-27)	Suppléant 3 :	NON APPROUVEE
Titulaires	Suppléants									
Titulaire 1 : Dominique BAILLY (DEL CM2020/09/25/23-27)	Suppléant 1 : Denis CAHENZLI (DEL CM2021/02/12/17-10)									
Titulaire 2 : Didier GONZALES (DEL CM2020/09/25/23-27)	Suppléant 2 :									
Titulaire 3 : Emile MEUNIER (DEL CM2020/09/25/23-27)	Suppléant 3 :									

19-07/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-LE BOURGET</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, deux membres titulaires et quatre membres suppléants :</p> <table border="1" data-bbox="260 465 1289 875"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Titulaire 1 : Katy BONTINCK (DEL CM2020/09/25/23-29)</td> <td>Suppléant 1 :</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 2 : Didier GONZALES (DEL CM2020/09/25/23-29)</td> <td>Suppléant 2 :</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 3 : Azzedine TAIBI (DEL CM2020/09/25/23-29)</td> <td>Suppléant 3 : Gilles POUX (DEL CM2020/09/23-29)</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 4 : Jean-Christophe LAGARDE (DEL CM2020/12/01/42-15)</td> <td>Suppléant 4 : Quentin GESELL (DEL CM2020/09/25/23-29)</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 5 :</td> <td>Suppléant 5 :</td> </tr> <tr> <td>Titulaire 6 :</td> <td>Suppléant 6 :</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que ces désignations seront notifiées au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et aux conseillers métropolitains.</p>	Titulaires	Suppléants	Titulaire 1 : Katy BONTINCK (DEL CM2020/09/25/23-29)	Suppléant 1 :	Titulaire 2 : Didier GONZALES (DEL CM2020/09/25/23-29)	Suppléant 2 :	Titulaire 3 : Azzedine TAIBI (DEL CM2020/09/25/23-29)	Suppléant 3 : Gilles POUX (DEL CM2020/09/23-29)	Titulaire 4 : Jean-Christophe LAGARDE (DEL CM2020/12/01/42-15)	Suppléant 4 : Quentin GESELL (DEL CM2020/09/25/23-29)	Titulaire 5 :	Suppléant 5 :	Titulaire 6 :	Suppléant 6 :	NON APPROUVEE
Titulaires	Suppléants															
Titulaire 1 : Katy BONTINCK (DEL CM2020/09/25/23-29)	Suppléant 1 :															
Titulaire 2 : Didier GONZALES (DEL CM2020/09/25/23-29)	Suppléant 2 :															
Titulaire 3 : Azzedine TAIBI (DEL CM2020/09/25/23-29)	Suppléant 3 : Gilles POUX (DEL CM2020/09/23-29)															
Titulaire 4 : Jean-Christophe LAGARDE (DEL CM2020/12/01/42-15)	Suppléant 4 : Quentin GESELL (DEL CM2020/09/25/23-29)															
Titulaire 5 :	Suppléant 5 :															
Titulaire 6 :	Suppléant 6 :															
19-08/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LOGNES-EMERAINVILLE</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentant suppléant de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville :</p> <table border="1" data-bbox="260 1272 1289 1384"> <thead> <tr> <th>Titulaire</th> <th>Suppléant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Brigitte MARSIGNY (DEL CM2021/10/15/23-08)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de Seine-et-Marne et au conseiller désigné.</p>	Titulaire	Suppléant	Brigitte MARSIGNY (DEL CM2021/10/15/23-08)		NON APPROUVEE										
Titulaire	Suppléant															
Brigitte MARSIGNY (DEL CM2021/10/15/23-08)																
19-09/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION CENTRE EUROPEEN DE PREVENTION DU RISQUE (CEPRI)</u></p> <p>DESIGNE les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association CEPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppléant : <p>DIT que cette délibération sera notifiée au CEPRI et au conseiller désigné.</p>	NON APPROUVEE														
19-10/	<p><u>DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION "DEUX RIVES – QUARTIER CIRCULAIRE"</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association Deux Rives, quartier circulaire :</p>	UNANIMITE														

	<p>- Madame Léa BALLAGE</p> <p>DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Deux Rives et au conseiller métropolitain désigné.</p>	
19-11/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION DU GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE DE HAROPA PORT</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentant suppléant de la Métropole pour siéger au sein du conseil d'orientation du grand port fluvio-maritime de l'axe seine de Haropa Port :</p> <p>-</p> <p>DIT que cette délibération sera notifiée à Madame la Ministre de la mer, Monsieur le Ministre chargé des sports et au conseillers désigné.</p>	<p>NON APPROUVEE</p>
19-12/	<p><u>DESIGNATION DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS CONDORCET</u></p> <p>ABROGE la délibération du CM2020/09/25/23-24 relative à la désignation d'un représentant de la Métropole du Grand Paris à l'établissement public Campus Condorcet pour le conseil d'administration.</p> <p>DESIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris afin de siéger au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet :</p> <p>- Madame Katy BONTINCK</p> <p>DIT que cette désignation sera notifiée à l'établissement public Campus Condorcet et à la conseillère métropolitaine désignée.</p>	<p>UNANIMITE</p>
19-13/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) « AXE SEINE ÉNERGIES RENOUVELABLES »</u></p> <p>DESIGNE comme représentant permanent de la Métropole du Grand Paris à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM « Axe Seine Énergies Renouvelables » :</p> <p>- Monsieur Daniel GUIRAUD</p> <p>DESIGNE comme représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEM « Axe Seine Énergies Renouvelables » :</p> <p>- Monsieur Daniel GUIRAUD</p> <p>AUTORISE le mandataire ci-dessus désigné de la Métropole au sein du Conseil d'administration à se prononcer sur la dissociation ou la jonction des fonctions de Président et de directeur général de la SEM « Axe Seine Énergies Renouvelables ».</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>DESIGNE, dans l'hypothèse où la Métropole du Grand Paris serait élue Présidente de la SEM « Axe Seine Énergies Renouvelables » par son conseil d'administration, le représentant suivant pour assurer cette fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Eric CESARI 	
19-14/	<p><u>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR SIEGER AU SEIN DE LA CONFERENCE DE L'ENTENTE AXE SEINE</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la conférence de l'entente Axe Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Patrick OLLIER <p>DESIGNE en tant que représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la conférence de l'entente Axe Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Daniel-Georges COURTOIS <p>DIT que ces désignations seront notifiées à chaque signataire de la convention Axe Seine et aux conseillers désignés.</p>	UNANIMITE
19-15/	<p><u>COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENERGIE – MISE A JOUR DE LA COMPOSITION ET MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>PREND ACTE que la liste des syndicats et communes exerçant la maîtrise d'ouvrage de réseaux de chaleur sur le territoire de la Métropole est mise à jour et annexée à la présente délibération (annexe).</p> <p>DECIDE que les 17 représentants de la Métropole à cette commission sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur CESARI Eric 2. Monsieur DEMUYNCK Christian 3. Monsieur BAILLY Dominique 4. Monsieur BOULARD Geoffroy 5. Monsieur DELL'AGNOLA Richard 6. Monsieur CRANOLY Rolin 7. Monsieur YAVUZ Métin 8. Monsieur GUIRAUD Daniel 9. Madame CHAVANON Marie 10. Monsieur VAUGLIN François 11. Monsieur LECLERC Patrice 12. Madame BELHOMME Jacqueline 13. Madame LIMOGES Marie-Pierre 14. Madame DE MARCILLAC Aline 15. Monsieur BECHIAU François 16. Monsieur RAIFAUD Sylvain 17. Monsieur CHAIMOVITCH Patrick 	UNANIMITE

19-16/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HELIPORT DE PARIS – ISSY LES MOULINEAUX</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Xavière MARTIN <p>DIT que cette désignation sera notifiée au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et au conseiller désigné.</p>	UNANIMITE
19-17/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentante suppléante de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Catherine CHEVALIER <p>DIT que cette désignation sera notifiée au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et à la conseillère métropolitaine.</p>	UNANIMITE
19-18/	<p><u>DESIGNATION DE DELEGUE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER</u></p> <p>DESIGNE en qualité de suppléant au comité syndical du Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur François VAUGLIN <p>DIT que cette désignation est notifiée à la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et au conseiller désigné.</p>	UNANIMITE
19-19/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU SEIN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES CONSULTATIVES DES GENS DU VOYAGE</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein des commissions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commission départementale consultative des gens du voyage de l'Essonne : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madame Brigitte VERMILLET, titulaire, - La commission départementale consultative des gens du voyage de la Seine-Saint-Denis : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Dieunor EXCELLENT, titulaire, - La commission départementale consultative des gens du voyage du Val d'Oise : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madame France-Lise VALIER, titulaire, - La commission départementale consultative des gens du voyage du Val-de-Marne : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Arnaud VEDIE, titulaire, - La commission départementale consultative des gens du voyage des Hauts-de-Seine : 	UNANIMITE

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, titulaire, - La commission départementale consultative des gens du voyage de Paris : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Sébastien DULERMO, titulaire, ➤ Madame Anouch TORANIAN, titulaire, ➤ Monsieur Hamidou SAMAKE, titulaire, ➤ Madame Anne SOUYRIS, titulaire, <p>DIT que la présente délibération sera notifiée aux commissions départementales consultatives des gens du voyage de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de Paris ainsi qu'aux conseillers métropolitains désignés.</p>	
20A/	<p><u>SPL PARIS & METROPOLE AMENAGEMENT – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL REPRESENTANT LA MGP</u></p> <p>APPROUVE le Rapport des administrateurs représentant la Métropole du Grand Paris, relatif à l'activité 2020 de la société publique locale Paris et Métropole Aménagement tel qu'annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITE (NPPV : 2)
20B/	<p><u>SPL PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'ADMINISTRATEUR DE LA SPL REPRESENTANT LA MGP</u></p> <p>APPROUVE le Rapport de l'administrateur représentant la Métropole du Grand Paris relatif à l'activité 2020 de la société publique locale Plaine Commune Développement tel qu'annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)
20C/	<p><u>SPLA IN NOISY EST – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES ADMINISTRATEURS DE LA SPLA IN REPRESENTANT LA MGP</u></p> <p>APPROUVE le Rapport des administrateurs représentant la Métropole relatif à l'activité 2020 de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national NOISY EST, tel qu'annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITE (NPPV : 3)
21/	<p><u>AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION 2019-2021</u></p> <p>APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Choose Paris Region,</p> <p>ATTRIBUE une subvention de cinq cent mille euros (500 000 €) à l'association Choose Paris Region au titre de la régularisation de l'année 2021,</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cet avenant,</p> <p>DIT que les crédits sont imputés au chapitre 65.</p>	UNANIMITE (NPPV : 2)
22/	<p><u>AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION ENERGIE PARTAGEE – PROGRAMME 2022</u></p>	UNANIMITE

<p>APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'Association Energie Partagée, qui fixe le programme de travail pour l'année 2022.</p> <p>FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2022 à 45 000 € (quarante-cinq mille euros).</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 65 du budget 2022 de la Métropole du Grand Paris.</p>	
---	--

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h03.

Fait à Paris, le 15 février 2022


Le Président de la Métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison